

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 AVRIL 2008

Date de Convocation : 22 avril 2008

L'an deux mille huit, le vingt huit avril, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions sous la présidence de Monsieur DHONDT Denis, Maire.

Étaient présents : Mmes CABOCHETTE Sylvie, DUMEIGE Natalie,
GADRÉ Chantal.
MM. BELLETTRE Michel, BOUCHER Eric,
DELMAS Bertrand, LEU Grégory, PASCAUD Sébastien,
VANDOO LAEGHE Noël.

Était absent excusé : M. GUILBERT Roger.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 MARS 2008

Lecture du compte rendu de la réunion du 27 mars 2008.
Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR POUR L'ANNEE 2007

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion du comptable, lequel a été approuvé préalablement au vote du compte administratif ;

Considérant que les données du compte administratif sont conforme à celles du compte de gestion du comptable ;

Considérant qu'il convient d'approuver les résultats de l'exercice 2007 en euros pour en permettre l'affectation et la reprise au budget 2008,

APPROUVE à l'unanimité des présents par neuf voix, sous la présidence de Monsieur BELLETTRE Michel, Deuxième Adjoint, le compte administratif 2007 de l'ordonnateur qui fait apparaître les résultats suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 68 289,86 euros
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 115 948,93 euros
DEPENSES TOTALES : 184 238,79 euros

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 26 200,70 euros
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 185 597,93 euros
RECETTES TOTALES : 211 798,63 euros

EXCEDENT GLOBAL DE L'EXERCICE : 27 559,84 euros
RESTES A REALISER : DEFICIT : - 391,03 euros
RESULTAT REPORTE : EXCEDENT : 91 421,19 euros
RESULTAT CUMULE : EXCEDENT : 118 590,00 euros

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2007 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007;

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2006	Virement à la section d'Inv. (affectation du résultat)	Résultat de l'exercice 2007	Restes à réaliser 2007	Solde restes à réaliser 2007	Chiffres 07 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	A + 4 516,19 €		C - 42 089 ,16 €	D Dépenses Recettes 391,03 0,00	Recettes Moins Dépenses = E - 391, 03	F = A + C + E - 37 964,00 €
Fonctionnement	A + 103 942,88 €	B 17 037,88 €	C + 69 649,00 €			G = A - B + C + 156 554,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

CONSTITUTION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission communale des impôts directs est composée de sept membres, à savoir : le maire, président, et six commissaires. Il rappelle également le rôle de ces commissaires.

Six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants sont désignés par la direction des services fiscaux de la Somme sur une liste de contribuables, en double, dressée par le conseil municipal. Monsieur le Maire propose donc la liste suivante qui est acceptée à l'unanimité des présents.

1°) COMMISSAIRES TITULAIRES :

M. BRUNEL Christian, agriculteur, 80540 SAISSEVAL
M. CABOCHETTE Joël, retraité, propriétaire de bois, BOVELLES
M. BOUCHER Eric, agriculteur, BOVELLES
M. VANDOO LAEGHE Noël, retraité, BOVELLES
M. DEVOS Joël, menuisier, BOVELLES
M. GAUTHIER Michel, maraîcher, BOVELLES
M. BELLETTRE Michel, contrôleur DDE, BOVELLES
M. PASCAUD Sébastien, chargé d'affaires, BOVELLES
M. DOUCHET Joël, retraité, BOVELLES
M. DEGROOTE Freddy, fonctionnaire, BOVELLES
Mme DELMAIL Colette, salariée, BOVELLES
Mme DHONDT Sophie, assistante maternelle, BOVELLES

2°) COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

M. GUILBERT Roger, retraité, BOVELLES
M. DELMAS Bertrand, agent collectivité territoriale, BOVELLES
M. PEPIN Guillaume, kinésithérapeute, BOVELLES
M. ROUSSEL Guy, cuisinier, BOVELLES
Mme VANDOO LAEGHE Aurélie, infirmière, BOVELLES
M. ALEXANDRE Jérôme, entrepreneur, BOVELLES
M. ULRICH Michel, retraité, BOVELLES
M. GRIVELET François, directeur d'un service médical, BOVELLES
Mme BRAIBANT Thérèse, agent C.E., BOVELLES
M. LEHOUELLEUR Eric, médecin, BOVELLES
M. MODESTE Alain, fonctionnaire, BOVELLES
M. LEU Grégory, directeur commercial, BOVELLES

INSCRIPTION POUR LES CONCOURS DES VILLAGES ET MAISONS FLEURIS 2008

Le Conseil Municipal ne souhaite pas s'inscrire aux concours des villages et maisons fleuries pour cette année 2008.

ATTRIBUTION D'INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS) AUX AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer au profit des agents communaux de la catégorie C, le principe du versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires réalisés à la demande de l'autorité territoriale selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002, compte tenu des surcharges de travail occasionnelles. Un décompte déclaratif contrôlable sera mis en place (système de contrôle manuel, feuille de pointage). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Le Conseil Municipal après avoir été invité à examiner la proposition qui vient d'être formulée, et après délibération à l'unanimité des présents décide d'attribuer et autorise le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour tous les agents titulaires et non titulaires de la catégorie C, concernant les cadres d'emplois suivants :

- adjoint technique territorial 2e classe
- adjoint administratif territorial principal 2e classe.

ATTRIBUTION INDEMNITES AU RECEVEUR MUNICIPAL

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 14 mars 2008 et conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 (J.O. du 17 décembre 1983), le Conseil Municipal accorde à Monsieur TOUREILLE Jean-Pierre, Receveur-percepteur, l'indemnité de conseil pour l'ensemble des prestations contenues dans l'arrêté à compter du 1^{er} janvier 2008 et pour les années à suivre.

Le montant de l'indemnité de conseil sera actualisé tous les ans en fonction du barème prévu dans l'arrêté en tenant compte de la moyenne des dépenses des trois dernières années et en application du taux de 100 %.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, conformément à l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 (J.O. du 27 septembre 1983) accorde à Monsieur TOUREILLE Jean-Pierre, l'indemnité de confection de documents budgétaires dans la limite de :

- 30,49 euros par an pour les collectivités ne disposant pas des services d'un secrétaire de mairie à temps complet
- 45,73 euros par an pour les collectivités disposant d'un secrétaire de mairie à temps complet.

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA SOMME

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association des Maires de la Somme propose aux communes adhérentes à leur association, des services spécifiques tels que :

- L'adhésion auprès des associations départementale et nationale
- Les prestations du service juridique
- Le droit d'accès aux sessions de formation et d'information
- L'envoi de divers documents (bulletin d'information, agenda)
- L'organisation de déplacements lors de manifestations.

La cotisation annuelle est de 103,15 euros pour notre commune en 2008.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide :

- de l'adhésion de la commune de Bovelles à l'Association des Maires de la Somme à compter de l'année 2008 et pour les années à suivre.
- d'inscrire les crédits nécessaires pour le règlement de la cotisation au budget communal.

ADHESION AU C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement propose aux communes adhérentes à leur association, des services spécifiques tels que :

- un conseil personnalisé lorsque la commune interroge le C.A.U.E. sur des questions d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement du cadre de vie,
- un appui à l'élaboration des projets à la demande,
- un accès au Centre d'information et de Documentation pour la recherche d'informations pratiques,
- l'abonnement aux publications du C.A.U.E.

La cotisation annuelle est de 30 euros pour les communes de 201 à 1000 habitants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide :

- de l'adhésion de la commune de Bovelles au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement à compter de l'année 2008 et pour les années à suivre.
- d'inscrire les crédits nécessaires pour le règlement de la cotisation au budget communal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Presbytère :**

L'Abbé Robert demande la pose d'un thermostat pour le chauffage central.

- **Entretien de la voirie communale :**

Une consultation a été lancée pour les travaux d'entretien de la voirie communale ainsi que le chemin des Charmilles. Ce dossier sera évoqué lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

- **Commémoration de la victoire du 8 Mai 1945 :**

11 h 30 : Messe

12 h 15 : Cérémonie au Monument aux Morts

12 h 30 : Vin d'honneur à la salle polyvalente

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,